

Conseil de gestion du 20 décembre 2017

Point d'étape sur l'élaboration du plan de gestion du Parc naturel marin Avis conforme sur les dragages d'entretien du chenal de navigation du Grand Port Maritime de Bordeaux

Le 20 décembre 2017, le conseil de gestion du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis s'est réuni à La Rochelle, sous la présidence de Monsieur Philippe Plisson.

Les points suivants étaient à l'ordre du jour :

- Point d'étape sur l'élaboration du plan de gestion ;
- Avis conforme concernant l'autorisation décennale des dragages d'entretien du Grand port maritime de Bordeaux dans l'estuaire de la Gironde ;
- Election d'un vice-président ;
- Présentation des projets d'aménagement de Port Atlantique La Rochelle.



Cécile Barreaud / Agence française pour la biodiversité

Point d'étape sur l'élaboration du plan de gestion

Ce document stratégique constitue la feuille de route du Parc pour les 15 années à venir. Le plan de gestion fixe les objectifs de préservation du milieu marin, de connaissance et de développement durable des activités maritimes. Il permet de construire un véritable projet de territoire en mer, basé sur le bon fonctionnement des écosystèmes marins. Pour élaborer ce projet ambitieux et fédérateur, le Parc a mené, de février à novembre, une importante concertation avec 85 acteurs locaux dans le cadre de 7 groupes de travail thématiques : patrimoine naturel et fonctionnements écologiques, lien terre-mer et qualité de l'eau, cultures marines, pêche professionnelle, usages industriels et activités portuaires, usages de loisir, sensibilisation. Au cours des 40 réunions organisées, les acteurs ont identifié des enjeux, défini des objectifs

et des niveaux d'exigence à atteindre, ainsi que des principes d'actions indispensables pour la préservation de la biodiversité marine et le développement durable des activités.

Après avoir été discutés en bureau et en comités géographiques, **les contenus ont été validés en séance.**

La prochaine étape consiste désormais pour l'équipe du Parc, à rédiger et structurer le document d'ici fin février. Des ajustements seront alors apportés au document courant mars **avant d'être validés par le conseil de gestion en avril 2018, au plus tard.**

Avis conforme sur les dragages d'entretien du chenal de navigation et des ouvrages portuaires du Grand Port Maritime de Bordeaux, ainsi que sur la gestion des sédiments dragués

En 2016, avec un trafic commercial de 7,8 millions de tonnes, le port de Bordeaux était classé au 7^{ème} rang des grands ports maritimes français.

Pour garantir l'accès des navires à ses 7 terminaux, le Grand port réalise des opérations de dragage et de rejets des sédiments dragués. Situé en contexte estuarien, le port de Bordeaux est ainsi contraint de draguer et rejeter des volumes de sédiments considérables : plus de 9 millions de mètres cubes par an.

Les enjeux environnementaux sont de taille, sur un estuaire qui abrite encore l'ensemble des 8 grands poissons migrateurs historiquement présents sur la façade atlantique.



Emmanuelle Jaouen / Agence française pour la biodiversité

En vue d'obtenir une nouvelle autorisation décennale pour les opérations de dragage et d'immersion des sédiments dans l'estuaire et l'embouchure de la Gironde, le port de Bordeaux a déposé une demande d'autorisation environnementale. Saisi par l'Etat, le conseil de gestion du Parc naturel marin a donné un avis conforme sur ce projet.

Pour rappel, l'avis est dit « conforme » lorsqu'il se réfère à une activité susceptible d'altérer de façon notable le milieu marin du Parc. L'avis conforme exprimé par l'AFB - ou sur délégation, le conseil de gestion du Parc – peut être favorable, favorable assorti de réserves ou de prescriptions, ou défavorable. En cas d'avis défavorable, le projet ne peut être autorisé en l'état et les services de l'Etat instructeurs du dossier sont tenus de rejeter la demande d'autorisation.

Avis du conseil de gestion

A la lecture des éléments fournis dans le dossier, de la note technique rédigée par l'équipe technique du Parc, et des échanges entre les membres, le conseil de gestion a donné **un avis conforme favorable assorti de réserves et de prescriptions.**

Ces réserves permettront notamment de mieux qualifier les effets sur le milieu marin.

Les prescriptions visent principalement à renforcer les mesures de suivi (poissons, habitats marins et contaminants de l'eau).

Election d'un nouveau vice-président au conseil de gestion

Le conseil de gestion du Parc naturel marin compte 5 vice-présidents.

En ce qui concerne les représentants des organisations professionnelles, la vice-présidence du conseil de gestion est alternée annuellement entre pêcheurs et conchyliculteurs. Après un an de vice-présidence assurée par Gérald Viaud, président du comité régional de la conchyliculture de Poitou-Charentes, le conseil de gestion a élu comme vice-président, Monsieur Johnny Wahl, du Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Nouvelle-Aquitaine.

Présentation des projets d'aménagement du Port Atlantique La Rochelle (PALR)

Préalablement à la demande d'avis qui sera soumise au Parc naturel marin en 2018, le Grand port maritime de La Rochelle a présenté pour information au conseil de gestion les projets d'aménagement, avec le développement du terminal Chef de Baie, la création du terminal de l'Anse Saint-Marc 3, l'aménagement de la Repentie et l'amélioration des accès nautiques.

Points divers

- **Un nouveau logo pour le Parc naturel marin**

Le logo finalisé et le détail de ses pictogrammes ont été présentés aux membres du conseil de gestion.

Symbole d'équilibre entre patrimoine naturel et activités humaines, le logo représente également les 3 grands secteurs du parc naturel marin : les estuaires, les zones côtières et le large.

Le carrelot a été choisi comme élément identitaire du territoire du Parc, très présent localement sur les estuaires et le littoral.

Si les puffins des Baléares, oiseaux migrateurs, évoquent les enjeux de préservation de la faune du large, les herbiers de zostères, plantes sous-marines, sont représentatifs des pertuis charentais. Quant au maigre, il constitue localement une ressource halieutique économique majeure ; l'estuaire de la Gironde étant une zone de reproduction quasi unique en Europe.

Le logo « Estuaire de la Gironde Mer des Pertuis » devient ainsi le 7^{ème} logo du réseau des parcs naturels marins français.



Des photographies sont à votre disposition à partir du lien suivant :

<http://mediatheque.aires-marines.fr/identification?token=1-NEWF6SD8NWY70>

Ces fichiers seront disponibles jusqu'au 31 décembre 2017

Si le lien ne fonctionne pas, rendez vous à l'adresse suivante :

<http://mediatheque.aires-marines.fr/identification> et utilisez le code suivant : 1-NEWF6SD8NWY70

La mention des crédits est obligatoire.

Ces photos sont utilisables uniquement pour l'illustration de l'article sur le conseil de gestion du Parc naturel marin de l'Estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis du 20 décembre 2017. Toute nouvelle réutilisation doit faire l'objet d'une autorisation écrite de l'Agence française pour la biodiversité.

**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

Le Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis fait partie de l'Agence française pour la biodiversité, un établissement public du ministère de la Transition écologie et solidaire.

www.parc-marin-gironde-pertuis.fr - www.afbiodiversite.fr

Contacts presse

Cécile BARREAU - Chargée de communication et de sensibilisation du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis - cecile.barreaud@afbiodiversite.fr - 05 46 36 70 44